

CHAPITRE XXIX.—SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS DIVERSES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Sources de renseignements officiels	1236	Partie III.—Liste des nominations officielles	1287
SECTION 1. SERVICES D'INFORMATION FÉDÉRAUX	1236	Partie IV.—Législation fédérale, 1956-1957	1298
SECTION 2. RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS (FÉDÉRALES ET PROVINCIALES)	1239	Partie V.—Chronologie, 1956-1958	1304
Partie II.—Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada	1281	Partie VI.—Résumé statistique des progrès du Canada, 1871-1956	1307

PARTIE I.—SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Section 1.—Services d'information fédéraux

La principale source de renseignements statistiques sur tous les aspects de l'économie canadienne est le Bureau fédéral de la statistique, qui organise les recensements décennaux et quinquennaux du pays et centralise des renseignements statistiques de toutes sortes, fédéraux et provinciaux. Quant aux renseignements qui ne sont pas principalement de caractère statistique, il faut s'adresser aux ministères intéressés au sujet particulier, selon les indications du Répertoire, pp. 1241-1280. En raison de la nature de leur travail et de l'intérêt qu'il revêt pour de grands secteurs de population, certains organismes de l'État et certaines organisations nationales sont essentiellement des services de renseignements ou de publicité. Au nombre de ceux-ci figurent: la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, qui répond aux questions des Canadiens concernant les affaires extérieures et aux demandes de renseignements de toutes sortes, venant de l'étranger, sur le Canada et les affaires canadiennes; le Service de la publicité commerciale du ministère du Commerce; la Division des services d'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; la Société Radio-Canada; et l'Office national du film (voir l'Index). Bien qu'ils ne soient pas classés dans cette catégorie, les ministères de l'Agriculture, du Nord canadien et des Ressources nationales, des Mines et des Relevés techniques, et des organismes comme la Galerie nationale, le Musée national, la Bibliothèque nationale et le Conseil national de recherches, sont plus intéressés à la diffusion de renseignements que la plupart des autres ministères. Plusieurs de ces derniers, cependant, possèdent un service de publicité ou une division de relations extérieures.

Tous les ministères, sauf quelques exceptions, publient leur propre liste de rapports et de publications. Ils doivent, d'après la loi, publier des rapports annuels, qui sont présentés à la Chambre des communes par le ministre intéressé. Aux fins de la présente section, toutefois, les descriptions ci-après se limitent aux six services d'information mentionnés au paragraphe précédent.

La section 2 vise à présenter un répertoire de toutes les sources fédérales et provinciales de renseignements, indiquant au lecteur aussi où il peut obtenir des textes sur une foule de sujets.